Le Monde, 17 décembre 2021

Avec la manifestation des magistrats s'impose la question des moyens

Les professionnels de la justice se sont mobilisés dans la plupart des juridictions du pays, mercredi

Rennes, Lyon, Nîmes, Angers ou Douai, les avocats se sont joints aux rassemblements organisés devant les juridictions à l'appel de dix sept organisations de magistrats, greffiers et fonctionnaires de la justice. Le slogan fédérateur pour cette journée était aussi simple qu'efficace : «*Plus de moyens pour la justice!*» Le mouvement a été suivi dans du mouvement du fond décidé le 23 novembre par le cri d'alarme lancé par de jeunes magistrats dans une tribune publiée par *Le Monde*.

Soufflance au travail, justice déshumanisée, décisions à la chaîne, perte de sens de la mission, les maux évoqués par ce texte ont provoqué une prise de conscience inédite. Plus de 60 % des magistrats du pays se sont recensés sur une pétition en ligne, dont plus du une dix rejetaient par plus de 1500 greffiers, au statut moins protecteur. Alors que les magistrats n'ont pas le droit de grève, le ministère de la justice a demandé aux chefs de juridiction de recenser ceux qui se sont déclarés en grève. Selon le ministère, 11% des magistrats seraient déclarés grévistes et 4 % des greffiers. Mais, le taux de grévistes parmi les juges aurait de poussé le quart dans certaines juridictions. Du jamais-vu. C'est la première fois que l'Union syndicale des magistrats (USM), le syndicat majoritaire, appelait à la grève aux côtés du Syndicat de la magistrature. La plupart des affaires pénales qui devaient passer en audience ce mercredi auraient été renvoyées. Les audiences civiles du mouvement du fond décidé le 23 novembre par le cri d'alarme lancé par de jeunes magistrats dans une tribune publiée par *Le Monde*.

La conférence de presse organisée lundi par le ministre de la justice et ses propos tenus mercredi matin à l'antenne de France Inter n'ont en rien calmé les esprits. Alors qu'Eric Dupond-Moretti a plaidé la cause de la majorité actuelle, mettant en avant la progression du budget de la justice plus importante au cours du quinquennat d'Emmanuel Macron que pendant les dix années couvertes par les deux précédentes majorités, c'est bien le manque de moyens qui a fait sortir les magistrats des tribunaux.

Céline Parisot, présidente de l'USM, voit dans les propos du ministre «*un mépris incommensurable*» envers «*ceux qui, seul dans les bureaux avec des personnes inacceptables*».

La conférence de presse organisée lundi par le ministre de la justice et ses propos tenus mercredi matin à l'antenne de France Inter n'ont en rien calmé les esprits. Alors qu'Eric Dupond-Moretti a plaidé la cause de la majorité actuelle, mettant en avant la progression du budget de la justice plus importante au cours du quinquennat d'Emmanuel Macron que pendant les dix années couvertes par les deux précédentes majorités, c'est bien le manque de moyens qui a fait sortir les magistrats des tribunaux.

Céline Parisot, présidente de l'USM, voit dans les propos du ministre «*un mépris incommensurable envers «ceux qui, seul dans les bureaux avec des personnes inacceptables*». Si les gouvernements depuis 2017 «*ont fait plus que les précédents, reconnaît-elle, «on part de si loin qu'il n'y a vraiment pas de quoi être satisfait*».

Trop lourde charge de travail

Dans la manifestation organisée à Paris près du ministère de l'économie et des finances, jeunes magistrats en début de carrière et plus anciens se côtoyaient. Devant l'entrée de la Cour de cassation se sont rassemblés avec les personnels de greffe. Marie-Pierre Houzcarde, présidente de la chambre des mineurs à la cour d'appel de Paris, est venue manifester sans être parvenue à décrocher un décorations épinglées à l'hermine qui couvre sa robe rouge de magistrate. Elle dit «*ne pas être en capacité de répondre à la demande de justice*». Sur les quelque 3500 appels par an concernant des décisions de juge des enfants dont la cour est saisie, environ 350 disent ne pouvoir pas être traités, «*faute de temps, de moyens, de cour, pendant le temps de la procédure en appel. Le juge des enfants a pris une nouvelle décision concernant le même mineur, rendant le recours sur la précédente inopérant*», explique-t-elle.

«*Des particuliers sont mis privés du droit d'appel sur des mesures qui peuvent pourtant porter atteinte à la liberté de l'enfant*», ajoute Marie-Pierre Houzcarde. Selon elle, un sixième magistrat affecté à cette chambre et des greffiers supplémentaires en conséquence permettraient de faire face.

La charge de travail devient parfois trop lourde. C'est une des raisons qu'invoque Séverine Delaouar pour avoir demandé son détachement, en 2019. Elle était alors procureure de la République (Saône-et-Marne). «*Un week-end des femmes, avec un minimum de bonnes décisions à prendre, un effectif théorique de magistrats pas adapté au nombre de la délinquance dans le département*», «*Il n'est pas adapté à l'instruction, plainte très souvent, et surtout générer des erreurs procédurales dans les trames de décision*», affirme Me Houzcarde. Elle a «*le sentiment de devoir dispenser des réponses avec seulement quelques PV sous les yeux*».

Elle travaille aujourd'hui à la DACT sur des questions de sécurité. Mais, avoue-t-elle, «*ce beau métier [lui] manque, avec le supervision des enquêtes, les relations avec le public judiciaire, le dépôt ordinaire sur les scènes de crime*». Alors que les manifestants guettent les propos du ministre de la justice se félicitant sur le budget de la justice, qui atteint 9,6 Ff dans les tribunaux, la question des outils informatiques reste un sujet de préoccupation. Laure Giraud, greffière grévisto – ils ont le droit de grève –, dit travailler avec un système d'exploitation obsolète sur son ordinateur. Affectée au service de l'instruction au tribunal de Paris, elle attend «*pour bientôt*», lui a-t-on promis, Windows 10... disponible depuis 2015.

Une loi décevante

Le logiciel Cassiopée concentre le mécontentement des greffiers. «*Il n'est pas adapté à l'instruction, plainte très souvent, et surtout générer des erreurs procédurales dans les trames de décision*», affirme Me Giraud, qui évoque «*la perte de temps infini pour le greffe passé à commencer sérieusement à rédiger les procédures*».

Le grèfo du barreau de Paris est venu soutenir devant Bercy cette bataille pour une justice digne, tous comme les représentants nationaux de la profession, dont Jérôme Gavaudan, président du Conseil national des barreaux. Certains parlementaires de gauche, crème de leur échappe-ritcolore, comme les députés Cécile Untermaier (Parti socialiste) et Ugo Bernalicis (La France insoumise), se sont aussi mentris. Le sénateur socialiste Jean-Pierre Sueur dit assumer sa part de responsabilité dans le manque de moyens de la justice. Il a déclaré «*On sait le passé, il n'est pas glorieux. Maintenant, il faut un engagement de la nation. Que le prochain gouvernement lance une loi de programmation sur dix ans. Cela n'existe pas, mais ça le mériterait*». Céline Parisot plaide aussi pour une loi décennale, «*avec une hausse de 40 % des effectifs de magistrats sur la période*».

Le budget de la justice, les revendications de magistrats et de greffiers devait être reçue en fin de journée par le directeur du cabinet d'Olivier Dussopt, le ministre délégué chargé des comptes publics. Alors que le budget 2022 est bouclé, aucun engagement supplémentaire ne pourra être pris par le gouvernement actuel à cinq mois de la fin du quinquennat.

Les propositions présentées par les Etats généraux de la justice lancés en octobre par le chef de l'Etat. Décrits comme «une opération de communication préélectorale» par les syndicats de magistrats, ces derniers y placent décennuis quelques espoirs. «*C'est notre mouvement qui a permis de faire entrer la question des moyens dans le débat des Etats généraux*», dit Me Parisot. Alors qu'à ce figurait au menu d'autres des groupes mis en place par le ministère, dont celui présidé par son Jean-Marc Sauvé, président du comité indépendant des Etats généraux de la justice, a affirmé au *Monde*, le 9 décembre, que «*le sujet des moyens est évidemment sur la table*». M. Dupond-Moretti a confirmé lundi qu'il était dans la corbeille, «*évidemment*». ■

JEAN-BAPTISTE JACQUIN

« Il m'est arrivé de partir à des audiences sans avoir eu le temps de les préparer »

SÉVERINE DELAOUAR
ancienne vice-procureure à Mosac (Seine-et-Marne)

La présidente de l'Union syndicale des magistrats voit dans les propos du ministre « une réponse éloignée des réalités »

Phoca PDF